

**RESTAURANT SCOLAIRE – APS
DE SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
ANNEE 2016-2017**

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe assure le fonctionnement du restaurant scolaire et des APS. L'ouverture aura lieu dès la rentrée, Le prix des repas pour l'année scolaire 2016/2017 est fixé comme suit :

<i>COMMUNE</i>	Primaire et maternelle	
	tarif maximum:	4€32
	tarif minimum	0€96
	Repas retardataire*	5€64

<i>HORS COMMUNE</i>	Primaire et maternelle :	
	tarif unique	5€34
	Repas retardataire hors commune*	6€37

Comme l'année dernière, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un TARIF DÉGRESSIF basé sur le quotient CAF ou MSA pour les familles de la commune. Le Conseil a également décidé d'appliquer une dégressivité, dans certains cas, pour les familles dont 2 enfants au moins mangent au restaurant scolaire sur le même mois.

ATTENTION

Toute modification doit être signalée à la mairie, soit par mail, par fax ou par téléphone dans les délais indiqués. Les modifications faites **auprès de l'ÉCOLE** ne seront pas prises en compte.

<i>Tarif retardataire* commune</i> 5.64 €	<i>En cas d'inscription tardive en dehors de situation exceptionnelle laissée à l'appréciation de la mairie</i>
<i>Tarif retardataire* hors commune</i> 6.37 €	
<i>Application tarif normal</i>	<i>Inscription conforme au règlement (respect des dates)</i>
	<i>En cas d'annulation 1^{er} jour déclaré dans les cas de maladie, ou évènement familial (les autres jours sont annulés)</i>

La charte du restaurant scolaire vous sera adressée à la rentrée.

FICHE INSCRIPTION JOINTE